



CC du Bocage Cénomane (Siren : 247200728)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Georges-du-Bois
Arrondissement	Mans
Département	Sarthe
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	16/12/1999
Date d'effet	16/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Franck BRETEAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	3 rue de Pruillé
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	72700 ST GEORGES DU BOIS
Téléphone	02 43 83 51 97
Fax	02 43 47 20 06
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 360
-----------------------------	-------

Densité moyenne	128,23
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
72	Chaufour-Notre-Dame (217200732)	1 111
72	Fay (217201300)	615
72	Pruillé-le-Chétif (217202472)	1 272
72	Saint-Georges-du-Bois (217202803)	1 975
72	Trangé (217203603)	1 387

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement non collectif <i>. Contrôle de la conformité des assainissements individuels et mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et mise en oeuvre d'une opération collective de réhabilitations des installations très défectueuses situées en milieu sensible,</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages assimilés. Toutes actions visant à favoriser le tri des déchets.</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages assimilés. Toutes actions visant à favoriser le tri des déchets.</i> - Autres actions environnementales <i>Entretien des fossés et des bernés y compris l'égavage. Toute action visant à entretenir les cours d'eau et leurs rives et toute lutte contre la pollution desdits cours d'eau.</i>
Sanitaires et social - Activités sanitaires <i>- PASSATION DE CONVENTION AVEC TOUT TIERS POUR LE RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS ET FOURRIERE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE.</i> - Action sociale <i>. Participation à l'élaboration et au suivi de la mise en oeuvre de tout dispositif visant la recherche d'emploi quelle que soit sa forme. . adhésion à une maison de l'emploi ou équivalent. - Actions d'intérêt communautaire pour la petite enfance et la jeunesse : . Mise en oeuvre d'une politique au bénéfice de tous les publics de la petite enfance à l'adolescence, . Local jeunes, . Projet pédagogique, . Coordination du contrat temps libre, . Tout local d'accueil, . Organisation de séjours lorsqu'ils sont ouverts aux jeunes de plus d'une commune. . Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants et multi accueil (création, aménagement, gestion directe ou indirecte). -pour les personnes âgées . Mise en place et gestion directe et indirecte d'accueil et d'hébergement.</i>
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Promotion, création, extension, gestion et entretien des zones d'activités inscrites au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),</i>

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

. Tout investissement immobilier supérieur à 30 000 €, servant à répondre aux besoins de première nécessité (boulangerie, boucherie, épicerie, cabinet médical etc.) qui ne sont pas satisfaits ou ne le seraient plus à l'échelle de la commune concernée et après constatation de la défaillance de l'initiative privée, . Elaboration, suivi et mise en œuvre de toute procédure contractuelle visant à développer et moderniser les activités économiques (Opération de Réhabilitation de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), etc.).

- Participation à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de tout dispositif visant la recherche d'emploi quelle que soit sa forme et notamment la création et la gestion d'une « maison de l'emploi » ou équivalent.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE .

Construction, aménagement, entretien, gestion de tout nouveau complexe sportif sous conditions cumulatives suivantes :

- l'utilisation est ordinairement ouverte aux clubs, associations, habitants de la communauté de communes,
- l'implantation centrale par rapport au territoire communautaire pour permettre une égalité d'accès à toute la population,
- le montant d'investissement est supérieur à 500 000 €

- Activités péri-scolaires

Tout accueil régulier de loisirs sans hébergement à l'exception des haltes garderies et accueil périscolaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

MISE EN OEUVRE D'ANIMATIONS CULTURELLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE à savoir : . Tickets-culture pendant les vacances scolaires, . les animations ou manifestations organisées simultanément sur au moins 2 communes.

- Activités sportives

9/ MISE EN ŒUVRE D'ANIMATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE à savoir : . les Tickets sports

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, suivi et gestion d'un schéma de cohérence territoriale.

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Etude, création et réalisation de ZAC à l'exclusion des opérations exclusives de logements et des aménagements de bourgs.

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Aménagement rural, notamment élaboration et gestion d'une charte intercommunale d'aménagement et de développement.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sont de compétence communautaire : . la création et entretien de toute voirie reliant le territoire d'au moins deux communes de la communauté, . l'aménagement et l'entretien des voiries situées hors des limites de l'agglomération, . la création, l'aménagement et entretien de toute infrastructure hors agglomération, essentiellement les ponts et la signalisation

Logement et habitat

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

. Elaboration, mise en œuvre et évaluation des actions d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), . Mise en place et suivi des opérations programmées ou contractuelles de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration de l'habitat : OPAH, PIG, MOUS, OLAH, . Programmation pluriannuelle des opérations de logements sociaux HLM (location et accession sociale), . Participation au financement de la viabilisation, de l'acquisition du foncier et de la construction de logements sociaux HLM. La collectivité peut se porter garante des emprunts réalisés par ces organismes pour ces opérations, . Construction, acquisition, réhabilitation, entretien et gestion des logements « d'urgence ». Sont qualifiés d'urgence, des logements meublés destinés à accueillir temporairement des personnes résidant sur le territoire communautaire qui se voient soudainement privées de l'usage de leur logement habituel, . Participation financière aux travaux pour la réhabilitation de logements reconnus insalubres, sous réserve : . qu'ils soient occupés par leurs propriétaires, . que

l'insalubrité soit constatée par arrêté préfectoral ou par décision de l'ANAH, . que les occupants disposent de revenus inférieurs aux plafonds des aides de l'ANAH.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

adhésion à un Pays.

- Acquisition en commun de matériel

ACHAT EN COMMUN DE COMBUSTIBLE ET PLUS GÉNÉRALEMENT DE TOUS MATÉRIEL NECESSAIRES A CHACUNE DES COMMUNES MEMBRES, POUR UNE DÉPENSE MINIMUM DE 2 000 €. CE MONTANT EST INDEXÉ SUR L'INDICE INSEE DES PRIX À LA CONSOMMATION

- NTIC (Internet, câble...)

Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG). Aménagement numérique du territoire. Le conseil de la communauté de communes est autorisé à transférer cette compétence à un syndicat mixte.

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

- Autres

Promotion et aide aux associations à caractère intercommunal, c'est-à-dire toute association qui justifie d'au moins un membre dans chaque commune de la communauté. Coordination entre communes pour prêts, acquisition de toutes fournitures et entretien de matériel. La communauté de communes pourra réaliser, à la demande des communes membres, des opérations sous mandats pour lesquelles elle n'aura pas reçu compétence, en application de la loi n° 85.704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Création, aménagement et entretien des chemins de randonnées intégrés dans le cadre de l'opération "Boulevard nature", "avenue nature et "sentier nature". Aménagement rural, notamment, élaboration et gestion d'une charte intercommunale d'aménagement et de développement. . Elaboration du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) sur l'ensemble du territoire communautaire

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
72	syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ruisseau de l'Orne Champenoise (200044154)	SM fermé	17 120
72	SM du Pays du Mans (257202317)	SM ouvert	269 043
72	SM du SCOT du Pays du Mans (257201996)	SM fermé	269 043
72	SM Sarthois d'Aménagement Numérique (257202432)	SM ouvert	311 971
72	SM de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage (257202382)	SM fermé	340 303

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)